

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 février 2020, le Conseil municipal de La Macaza a présenté le projet de *règlement numéro 2020-154* concernant le règlement sur les chiens.

QUE ce projet de règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

Le présent projet de règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

DONNÉ À LA MACAZA CE 12^e JOUR DE FÉVRIER 2020

Le directeur général


Étienne Gougoux

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Étienne Gougoux, directeur général de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour de février 2020.

Le directeur général


Étienne Gougoux